



Déclaration de performance extra- financière 2020

AKWEL

EFFICIENT AUTOMOTIVE
SOLUTION

SOMMAIRE

Déclaration de performance extra-financière.....	3
Profil du Groupe.....	3
Le modèle d'affaires du Groupe.....	7
Les principaux risques et enjeux extra-financiers liés à l'activité du Groupe	7
Rapport de l'organisme de vérification	18

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

La Société est tenue, conformément à l'article R.225-105 du Code de commerce et son décret n°2017-1265 du 9 août 2017 pris pour application de l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non-financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises, de produire une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) sur le périmètre Groupe. Cette déclaration fait l'objet d'une vérification obligatoire par un organisme tiers indépendant.

PROFIL DU GROUPE

Un équipementier mondial de rang 1

Le Groupe est un équipementier-systèmeur pour l'industrie automobile et poids lourd spécialiste du management des fluides (86 % du chiffre d'affaires) et des mécanismes (14 % du chiffre d'affaires).

MANAGEMENT DES FLUIDES

Stockage, dosage, transfert, réchauffage, refroidissement, séparation, mélange, filtration ...

CARBURANTS

Canalisations sur réservoir, sous caisse, moteur, mobilité hydrogène.

DÉPRESSION

Tuyaux de commande by-pass EGR, d'assistance freinage et d'injection d'air à l'échappement, turbo...

HUILE

Couvre culasses, tuyaux et raccords chauffants blow-by...

REFROIDISSEMENT

Rampes pour batteries, tuyaux, connecteurs, bocal de dégazage, boîtiers entrée/ sortie d'eau, ...

DÉPOLLUTION

Réservoirs, pompes doseuses, carters de protection pour les systèmes d'additivité (FAP et SCR)...

LAVAGE

Réservoirs, pompes, gicleurs, gicleurs télescopiques, tuyaux et raccords rapides...

ADMISSION D'AIR

Conduits d'air entrée turbo, sortie turbo et intercooler, travaux exploratoires sur la mobilité hydrogène.

Nouveauté 2020

DÉPOLLUTION DES PARTICULES FINES



AKWEL tallan

TAMIC® Système d'aspiration et de filtration des particules émises lors du freinage.

Les particules de frein (en moyenne 30 mg/km) deviennent la **première source d'émissions** devant les gaz d'échappement (5mg/km).

MECANISMES

De nombreuses zones d'intervention : capot, coffres, portes latérales, battantes, caisse, ...

SERRURES ET GACHES

Capots, coffres, portes battantes et coulissantes...

COMMANDES D'OUVERTURE

Commandes d'ouverture intérieure, extérieure, de coffre...

PÉDALIERS

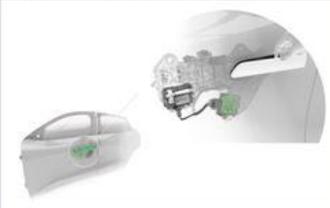
Pédaliers direction à droite, direction à gauche et auto-écôle...

CHARNIÈRES

Portes latérales, portes battantes, hayon, coffre...

Nouveauté 2020

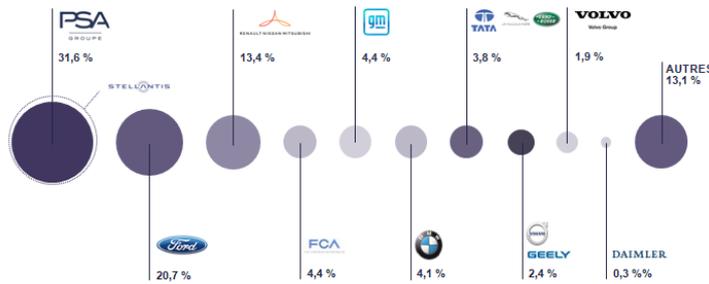
FONCTION POIGNÉE AFFLEURANTE



Poignée "Flush"

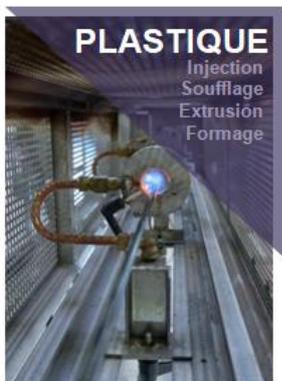
Conception et production internalisées de l'intégralité de la fonction commandes d'ouverture affleurantes.

Prioritairement dédié à un marché homogène d'une douzaine de clients mondiaux stratégiques, le Groupe conçoit, développe et distribue des produits et systèmes performants, avec un savoir-faire industriel et technologique de premier plan dans la maîtrise de l'application et de la transformation des matériaux et l'intégration mécatronique.



UN MARCHÉ HOMOGENÈME DE
12 CLIENTS MONDIAUX
STRATÉGIQUES
ET D'ENVIRON 30 MARQUES
REPARTIS SUR
3 SEGMENTS DE MARCHÉ
(GÉNÉRALISTE, PREMIUM ET
PROFESSIONNELS)

Une expertise qui ouvre au Groupe un large champ d'opportunités pour concevoir, développer et fabriquer les nouveaux produits et composants exigés par l'évolution rapide des véhicules.



Présent dans 20 pays, couvrant 5 continents, avec 41 sites de fabrication, il apporte à ses clients automobiles des solutions innovantes, fiables, à des prix compétitifs grâce à la compétence de ses 11.191 collaborateurs.



Notre mission : "Être un des tiers de confiance de nos clients pour les aider à fabriquer des véhicules autonomes et connectés plus fiables et plus écologiquement responsables à un prix concurrentiel".

À ses clients stratégiques, le Groupe entend proposer des solutions toujours plus fiables et plus compétitives, au plus près de leurs lieux de production et de livraison, pour leur permettre de continuer à se positionner parmi les meilleurs constructeurs du marché dans cette révolution inédite que traverse l'industrie automobile aujourd'hui. Et ce,

notamment, grâce à l'agilité et l'imagination d'un acteur challenger, alternatif aux grands équipementiers, dont la relation de confiance tissée au quotidien avec ses clients sera d'autant plus déterminante demain dans un environnement en profond bouleversement.

Une gouvernance garantie d'indépendance

A taille comparable, le Groupe est l'un des rares équipementiers dont la structure reste familiale. 69,7 % du capital de l'entreprise est en effet détenu par la famille Coutier, dont la deuxième génération est aujourd'hui aux commandes. Soucieux de conserver son indépendance et de refléter ses valeurs dans son organisation, le Groupe se caractérise par une structure juridique construite autour d'un exécutif restreint, resserré autour d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire.



Le Directoire pilote :

- le Comité exécutif : il assiste le Directoire en formulant avis et recommandations et encourage les échanges et la diffusion transversale des meilleures pratiques entre les branches d'activités du Groupe;
- les directions transversales, qui apportent assistance et homogénéité, garantissent la cohérence des stratégies et optimisent les ressources, dont :
- la direction Business développement qui chapeaute les lignes de produits - refroidissement, dépollution, admission d'air et huile, carburant et régulation, mécanismes et lavage - ainsi que le développement matériaux et produits ;
- les directions industrielles régionales dans lesquelles sont regroupées les usines par zone géographique ;
- la division Aftermarket dédiée au marché de l'après- vente.

Des valeurs fortes et des ambitions de long terme

Groupe familial résolument indépendant, le Groupe s'appuie sur quatre valeurs clés - la simplicité, la fiabilité, le collectif et la performance - pour cultiver ses ambitions à long terme :

- asseoir sa position d'acteur international reconnu ;
- s'adapter aux multiples évolutions de son métier et de ses clients ;
- maintenir l'équilibre et la diversité de ses équipes.

La place du Groupe dans la mobilité de demain

Dans un marché automobile en pleine révolution qui voit l'écosystème des constructeurs automobiles se modifier en profondeur et de nouveaux types de véhicules émerger, le Groupe met tout en œuvre pour adapter sa stratégie et continuer à offrir à ses 12 clients stratégiques les solutions novatrices qui leur permettront de se démarquer demain dans ce contexte en mutation.

Le marché de l'automobile est actuellement confronté à des bouleversements majeurs à moyen terme. Le développement de véhicules totalement repensés, combinant des motorisations multiples, différents degrés d'autonomie et une diversité de configurations et d'utilisations, figurent au premier rang de ces enjeux.

La mondialisation des clients et des projets, la localisation des productions, l'arrivée de nouveaux acteurs, ou encore la hausse des exigences en matière environnementale ou de gestion des risques complètent ce panorama. Dans ce contexte, certains produits seront amenés à évoluer, d'autres à disparaître pour être remplacés par de nouveaux produits et solutions. En revanche, le besoin d'équipementiers performants, sachant combiner qualité et compétitivité, mondialisation des projets et localisation des productions ne fera que se renforcer pour les constructeurs.

Pour répondre à ces nombreux défis, le Groupe décline une stratégie à long terme dont les moteurs sont la performance industrielle et l'adaptation de ses produits.

L'agilité et l'imagination d'un acteur challenger



2020




**FIAT CHRYSLER AUTOMOTIVE
FOURNISSEUR NORD-AMÉRICAIN DE
L'ANNÉE**
Finaliste dans la catégorie Systèmes Moteurs

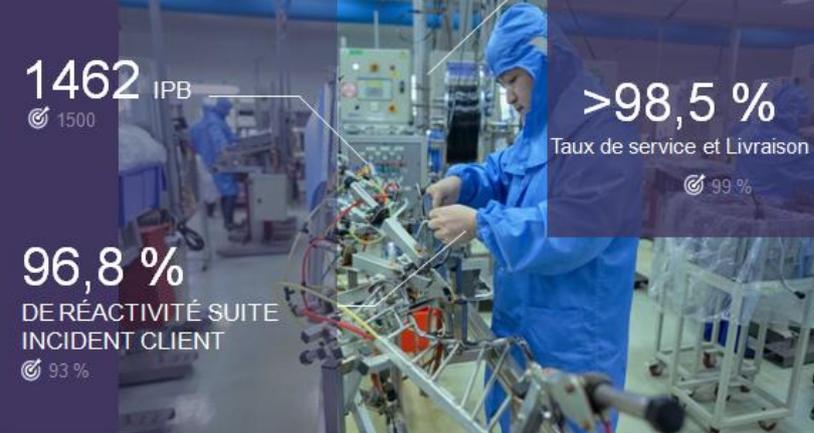
GENERAL MOTORS
Prix d'excellence fournisseur pour le site de
Cadillac pour ses performances en matière de
respect des délais de livraison.

26 brevets déposés en 2020

Près de 200 brevets déposés ces 5 dernières années

5,7 % du CA consacré à la Recherche et au Développement

La performance au cœur du système



1462 IPB
📈 1500

96,8 %
DE RÉACTIVITÉ SUITE INCIDENT CLIENT
📈 93 %

5,71 PPM
📈 3 PPM

>98,5 %
Taux de service et Livraison
📈 99 %

“ Usine 4.0 ”

Près de 500 robots 6-axes installés.

2S2F *Simple, Solide, Fiable, Facile à réaliser*

Appliquée au quotidien, cette philosophie « 100% LEAN » apporte : Sérénité, Progrès continu et Satisfaction des clients.

CERTIFICATIONS
IATF 16949:2016
ISO 14001:2015
ISO 5001:2011

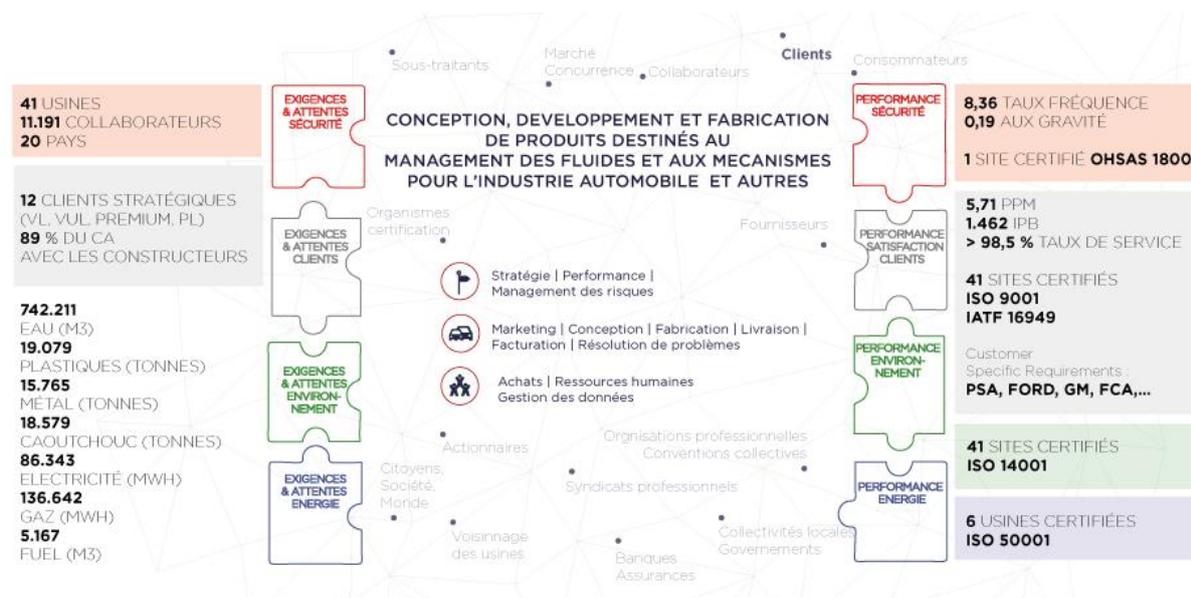
Cette vision s'appuie sur la capacité du Groupe à capitaliser sur ses expertises et sa maîtrise des matériaux pour aborder de nouveaux produits, l'utilisation croissante de la mécatronique, une organisation en continuelle évolution, la compréhension toujours plus fine des besoins du client et la formation continue de ses équipes.

En d'autres termes, une évolution sans révolution pour aider ses clients à fabriquer des véhicules autonomes et connectés plus fiables et plus écologiquement responsables, à un prix concurrentiel.

LE MODELE D'AFFAIRES DU GROUPE

Conscient de sa responsabilité et de l'impact potentiel de ses décisions et de ses activités sur la Société et sur l'environnement, le Groupe prend, à l'égard de ses parties prenantes, plusieurs engagements : la Sécurité et le Respect des personnes, la Qualité et la Performance pour satisfaire nos Clients, la Protection de l'Environnement et la Préservation des ressources énergétiques.

Le Groupe exerce ses activités dans un contexte en constante évolution avec des enjeux et des intervenants multiples (clients, concurrents, fournisseurs, collectivité locales, Investisseurs...). Les risques et les opportunités (passés, présents et futurs) liés à notre environnement sont identifiés, qualifiés et traités afin de maîtriser notre avenir.



Nos politiques et plans d'actions se nourrissent de ces enjeux et de notre culture de l'amélioration continue. Elles s'incarnent dans notre SMQSE², Système de Management Qualité, Sécurité, Environnement et Energie. Développé et déployé au sein du Groupe, le SMQSE² regroupe nos meilleures pratiques et outils dans un système unique qui s'applique à l'ensemble de nos équipes dans leurs actions quotidiennes. Nourri des valeurs du Groupe, il nous assure d'atteindre le niveau de performance standard et de satisfaire aux exigences légales, aux normes et réglementations en vigueur chez nos clients et auprès des autorités locales. Il est régulièrement audité en interne et en externe afin de vérifier sa mise en œuvre et de l'améliorer.

LES PRINCIPAUX RISQUES ET ENJEUX EXTRA-FINANCIERS LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE

Le Groupe a procédé conformément aux articles L. 225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce à la revue de ses principaux risques extra-financiers à partir de l'analyse de leur matérialité existante, de leur pertinence et de la gravité de leurs enjeux liés à l'analyse des risques financiers.

Les principaux facteurs de risques, notamment environnementaux, et les réponses apportées par le Groupe sont présentés dans la rubrique 1.7. Facteurs de risques.

Notre politique QSE² et les attentes sociétales en matière de développement durable ont permis de définir les axes suivants :

- **Sécurité et Respect des personnes**

Sécurité et conditions de travail
Promotion de la diversité
Ethique et respect des règles internationales et nationales
Loyauté des pratiques achats

- **Qualité et performance de nos produits et nos services**

Qualité totale des produits
Satisfaction et confiance des clients
Performance industrielle
Véhicule autonome et connecté

- **Protection de l'environnement et Préservation des ressources énergétiques**

Eco-conception
Production sobre
Achats et développement durable
Recyclage et gestion des déchets

De par ses activités le Groupe a peu d'impact sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire, ainsi que la promotion d'une alimentation responsable, équitable et durable. Par ailleurs, les activités du Groupe n'ont pas d'impact direct sur le bien-être animal.

1. Méthodologie d'analyse des données

Les indicateurs sociaux, sociétaux et environnementaux sont collectés mensuellement auprès de chaque entité du Groupe. Ces données font ensuite l'objet d'une vérification de robustesse/cohérence lors d'une consolidation en central par les équipes du siège social. Sauf exclusion précisée, le périmètre couvert par le rapport extra-financier s'étend à l'ensemble des filiales consolidées par intégration globale.

2. Informations sociales

L'équilibre et la diversité au sein des équipes sont une véritable richesse. La confiance et le respect mutuel constituent le ciment de notre organisation qui affirme sa volonté de faire respecter en son sein les exigences légales, les normes et les réglementations éthiques, déontologiques et anticorruption en vigueur.

Résolument engagé dans une relation de confiance dans la durée avec ses parties prenantes, le Groupe entretient des relations saines avec ses interlocuteurs basées sur le respect des règles éthiques universelles. Afin de promouvoir cette culture d'entreprise et de partager ces règles avec tous, le SMQSE² est complété d'une Charte éthique qui fixe par écrit ces principes et d'un code anticorruption qui a pour but de mettre en place des mesures afin que nos salariés, cadres et dirigeants, où qu'ils soient situés, puissent reconnaître et prévenir toute implication de notre Société dans toute pratique de corruption et de trafic d'influence et, le cas échéant, signaler toute pratique de corruption et de trafic d'influence.

Pour aller encore plus loin, le Groupe a travaillé en 2020 à la définition de sa marque employeur. Un diagnostic a été réalisé en s'appuyant sur des entretiens avec la famille Coutier, des membres de la Direction mais aussi sur des questionnaires à tous les Responsables ressources humaines et à des dizaines de nouvelles recrues sur l'ensemble des sites.

La promesse employeur d'AKWEL a été ainsi définie :

- Travailler chez AKWEL, c'est participer à l'aventure d'un groupe familial indépendant qui inscrit son histoire dans la pérennité (S'ENGAGER) ;
- Travailler chez AKWEL implique une collaboration faite d'engagements réciproques où chacun se voit offrir la même opportunité de réussite au sein du groupe (RESPECTER) ;
- Travailler chez AKWEL, c'est la possibilité de développer de nouvelles expertises. C'est aussi cultiver le pragmatisme pour inventer, avec créativité et agilité, la solution adéquate à chaque problématique (FAIRE)
- Travailler chez AKWEL, c'est avoir la chance d'apprendre de ses pairs et d'acquérir un savoir-faire unique basé sur une vision globale de son métier mais également un savoir-être professionnel (PARTAGER) ;
- Travailler chez AKWEL, c'est grandir individuellement et collectivement tout en cultivant la capacité de se dépasser (GRANDIR).



Cette promesse se décline à travers des messages clés et des visuels (les personnes apparaissant sur les photos sont de véritables collaborateurs du Groupe) qui viendront progressivement s'insérer dans les procédures et outils de travail internes AKWEL ainsi que dans ses supports de communication externes.

2.1. Effectifs au 31 décembre 2020

	2020	2019
Total	11.191	11.871

Au 31 décembre 2020, le Groupe emploie 11.191 salariés (inscrits CDI et CDD) soit une diminution des effectifs de 680 personnes par rapport à 2019.

2.2. Répartition des salariés par âge

	2020	2019
Moins de 25 ans	1.567	1.872
25 à 29 ans	1.825	2.040
30 à 39 ans	3.241	3.232
40 à 49 ans	2.750	2.860
50 ans et plus	1.808	1.867
Total	11.191	11.871

Les salariés de la tranche d'âge des moins de 30 ans représentent 30,31 % des effectifs totaux en 2020 et 32,95 % en 2019. Les 50 ans et plus représentent 16,16 % des effectifs totaux en 2020 et 15,73 % en 2019.

2.3. Répartition des salariés par sexe

	2020	2019
Hommes	6.619	6.995
Femmes	4.572	4.876
Total	11.191	11.871

Le Groupe emploie 4.572 femmes (40,85 %) des effectifs totaux et 6.619 hommes (59,15 %).

2.4. Répartition des salariés par zones géographiques

	2020	2019
France	1.564	1.697
Europe (hors France) et Afrique	3.926	4.397
Amérique du Nord	3.569	3.545
Asie et Moyen-Orient (y compris Turquie)	2.087	2.171
Amérique du Sud	45	61
Total	11.191	11.871

Les effectifs du Groupe sont répartis dans 19 pays. 35,08 % des effectifs du Groupe se situent dans la région Europe (hors France) et Afrique ; 31,89 % en région Amérique du Nord ; 13,98 % en France ; 18,65 % en région Asie et Moyen-Orient (y compris la Turquie) et 0,40 % en région Amérique du Sud.

2.5. Mouvements de personnel – Départs et recrutements

Départs	2020	2019
Licenciements et ruptures	2.166	779
Retraite	101	98
Départs volontaires et autres motifs (*)	2.930	3.739
Total	5.197	4.616

(*) On entend par « Départs volontaires et Autres motifs », les démissions, les fins de CDD, de périodes d'essai et les décès.

Recrutements	2020	2019
Total	4.513	4.778

En 2020, le Groupe a enregistré 4.513 embauches et 5.197 départs qui sont constitués de Départs volontaires et Autres motifs (2.930) et licenciement et ruptures (2.166).

2.6. Nombre de salariés qui travaillent en équipe

	2020	2019
Total	8.501	8.649

8.501 personnes travaillent en équipe notamment en production (2x8, 3x8).

2.7. Temps de travail hebdomadaire

	2020	2019
Temps de travail hebdomadaire	de 35h à 48h	de 35h à 48h

Le temps de travail est adapté pour répondre au mieux aux besoins de nos clients dans le cadre de durées légales, variables d'une législation à une autre et allant de 35h à 48h de travail hebdomadaire.

Par ailleurs, des travaux de nuits sont réalisés dans certaines usines pour répondre aux besoins de nos clients.

2.8. Absentéisme

	2020	2019
Taux d'absentéisme total	5,71 %	5,05 %
Taux d'absentéisme hors maternité	5,06 %	4,49 %

Pour l'ensemble des sites du Groupe, le niveau d'absentéisme de 2020 est de 5,06 % sans les absences pour motif de maternité.

2.9. Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité

La sécurité est notre priorité, au cœur de tous nos processus, chaque jour, dans chaque geste. Toute personne intervenant au sein du Groupe (employé, prestataire, fournisseur, ...) doit évoluer dans un environnement de travail sain et sûr. La politique de Sécurité au travail et les objectifs associés sont ajustés et définis localement en tenant compte des particularités de chaque site.

	2020	2019
Taux de fréquence OSHA	8,36	10,31
Taux de gravité	0,19	0,25

La formule utilisée pour le taux de fréquence est le nombre d'accidents de travail divisé par les heures travaillées multiplié par 1.000.000.

2.10. Bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail

	2020	2019
Nombre d'accords conclus dans l'année	43	26
<i>dont accords de santé et sécurité au travail</i>	6	1

Sur l'ensemble des sites du Groupe, les négociations ont abouti à la signature de 43 accords collectifs.

2.11. Egalité de traitement : les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

	2020	2019
Nombre de salariés handicapés	160	169

Le Groupe emploie 160 personnes ayant une reconnaissance de travailleurs handicapés.

2.12. Formation

	2020	2019
Total des charges de personnel (en milliers d'euros)	244.271	309.488
Sommes consacrées à la formation (en pourcentage de la masse salariale)	0,49 %	0,99 %

La formation au sein du Groupe constitue un levier pour développer la performance et le professionnalisme de nos équipes. Elle permet d'accompagner les évolutions de nos métiers et de nous adapter aux nouveaux apports technologiques.

Les plans de formation sont construits dans chaque business unit en concertation entre les employés, leurs managers, les Ressources Humaines et la Direction.

2.13. Relations sociales

Au-delà du strict respect de la législation, le Groupe veille au bon déroulement du dialogue social avec les représentants des salariés, que ce soit lors des Comités sociaux et Economiques (ou équivalents sur les sites hors de France) sur les sites pourvus de cette instance, du Comité Social et Economique Central.

Afin de prendre en compte la dimension multinationale du Groupe et de favoriser le dialogue social sur les questions transnationales, un Comité d'Entreprise Européen (CEE) AKWEL a vu le jour en octobre 2019.

Le CEE couvre tous les salariés du Groupe dans 8 pays : Allemagne, Espagne, France, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni et Suède.

Le CEE est informé et consulté sur les décisions stratégiques du Groupe. La délégation des salariés se compose de 15 membres (représentants du personnel ou représentants syndicaux).

Il aborde différents thèmes tels que la situation et l'évolution probable de l'emploi, les évolutions concernant l'organisation, l'introduction de nouveaux procédés de production, les transferts de production, les fusions, les investissements, etc... sur le périmètre européen. Plus généralement, le Groupe veille à ce que ses salariés reçoivent et aient à leur disposition une information de qualité qui puisse les aider à mieux comprendre la stratégie, l'environnement et les activités du Groupe.

Ainsi différents moyens de communication sont mis en place sur les différents sites du Groupe comme par exemple :

- Un journal interne trimestriel, traduit dans les principales langues du Groupe (anglais, français, espagnol, portugais, roumain, suédois, turc, tchèque, chinois, hindi et thaï) ;
- Un système d'information interne de type intranet ;
- Des réunions d'informations trimestrielles.

Ces moyens de communication permettent également de développer le sentiment d'appartenance et de mettre en lumière les valeurs du Groupe.

3. Informations environnementales

A nos clients, nous proposons des solutions ou des concepts innovants visant à apporter des réponses aux enjeux environnementaux (allègement, dépollution) et énergétiques (production localisée, recyclage).

Afin de protéger la biodiversité et les écosystèmes, la diminution de notre impact environnemental et l'économie des ressources naturelles font partie intégrante de nos activités. Les différentes solutions et matériaux possibles lors du développement (utilisation de ressources durables, recyclage des produits) sont identifiés dès la phase de conception des produits.

Notre stratégie de production localisée, en réduisant les transports ainsi que les opérations logistiques polluantes impactant le changement climatique, contribue à réduire la note environnementale et énergétique globale des produits.

Chacune de nos implantations a à cœur d'agir en industriel responsable en réduisant les consommations énergétiques, les rejets et les rebuts. La politique et les objectifs environnementaux et énergétiques associés sont ajustés et définis localement en tenant compte des particularités de chaque site.

L'ensemble des sites de production du Groupe est certifié ISO 14001. Le Groupe se fixe des objectifs chiffrés tous les ans. Ils sont définis et déclinés pour chaque site. Ils sont présentés et validés durant la Revue de Direction QSE² de l'entité concernée.

Les informations communiquées ci-dessous portent sur l'ensemble des sites de production du Groupe, exception faite du site de la société AKWEL TOOLING FRANCE (anciennement DEPLANCHE FABRICATION).

3.1. Consommations des ressources

Consommations	2020	2019
Eau (m ³)	742.211	889.851
Matières Plastiques (tonnes) **	19.079	18.115
Matières Métalliques (tonnes) **	15.765	24.614
Matières Caoutchouc (tonnes) **	18.579	24.566
Electricité (MWh)	86.343	116.387

Gaz (MWh)	136.642	168.575
Fuel (MWh)	5.167	811 *

(*) La valeur de 2019 est en m³. Pour l'année 2020, la consommation en autres fuels a été consolidée en MWh afin d'assurer la cohérence entre les différents fuels utilisés.

(**) Tonnes achetés en 2020

3.2. Déchets

Déchets	2020	2019
Déchets industriels non dangereux (tonnes)	16.351	14.957
Déchets industriels dangereux (tonnes)	2.927	2.411
Taux de recyclage et valorisation des déchets	82 %	69 %

En 2020, le Groupe a augmenté sa quantité de déchets de 11 %. Le tonnage de déchets industriels dangereux a augmenté de 21 %, celui des déchets industriels non dangereux a lui aussi augmenté de 9 %.

Les déchets dangereux ont fortement augmenté principalement à cause d'un incident qui a rendu la station de traitement des eaux non opérationnelle sur le site de Tondela (Portugal) qui représente à elle seule près de 70% des déchets dangereux du Groupe.

Sur l'ensemble des déchets générés par le Groupe, 82 % ont pu être soit recyclés, soit revalorisés. Cela représente une augmentation de 13 points comparé à 2019.

3.3. Changement climatique : les rejets de gaz à effet de serre – adaptation aux conséquences du changement climatique

La Société a publié son bilan des Gaz à Effet de Serre (GES) fin 2019 sur la base de l'ADEME (www.bilans-ges.ademe.fr). Ce bilan se limite à un périmètre englobant l'ensemble des sites de production français à l'exception des sites de Vannes, Beaulieu-les-Loches, et celui de la société AKWEL TOOLING France.

L'année 2020 a vu la création d'un outil de consolidation du bilan carbone selon la méthode du GHG Protocol. Cet outil rapporte les émissions liées aux Scope 1 et Scope 2 définis dans le protocole. L'année 2020 étant une année test, afin d'optimiser l'outil, permettra de définir l'année 2021 comme année de référence pour le Groupe.

La répartition est :

- Scope 1 : 49 812 tCO₂e.
- Scope 2 : 32 979 tCO₂e.

Ces premières observations montrent que la source principale d'émission est liée à la consommation d'électricité.

La Société a une démarche de management de l'énergie certifiée selon l'ISO 50 001 sur 6 sites français (Beaurepaire, Champfromier, Monteux, Nesle, Romans, Vieux-Thann) dans le but d'optimiser la performance énergétique et ainsi réduire ses émissions de GES. Nota : ces 6 sites sélectionnés représentent plus de 75 % de la facture énergétique française.

3.4. Protection de la biodiversité : les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité

Les activités des sites du Groupe ont un impact limité sur les milieux naturels environnants. Ces dernières sont évaluées au travers des analyses de risques de chaque entité.

La Société collecte et/ou traite l'ensemble de ses déchets qui peuvent avoir un impact sur la biodiversité. Chaque année de nouveaux moyens de traitement sont mis en place pour réduire au minimum ces impacts, par exemple, les stations de traitement des eaux usées (Rudnik en République Tchèque, Rayong en Thaïlande).

3.5. Les nuisances sonores et olfactives

Les sites réalisent régulièrement des mesures de bruit émis vers l'extérieur des usines conformément à réglementation locale applicable. Ces dernières sont évaluées au travers des analyses de risques de chaque entité.

3.6. L'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences sur l'environnement

En fonction des analyses de risques faites sur chaque site, les situations d'urgence associées ont été identifiées. Dans la majorité des cas, il s'agit des risques de déversements, d'incendie ou d'explosion. Pour chaque situation d'urgence, les démarches afin de réagir, ainsi que les moyens de prévention, sont identifiés, répertoriés et formalisés au sein du plan de sécurisation ou d'un autre document. Ils sont testés périodiquement, dans la mesure du possible sur l'ensemble du personnel.

De plus, la procédure Maitrise opérationnelle QSE² a renforcé les obligations suivantes :

- Identifier dans le plan de sécurisation, la maîtrise des risques qui peuvent stopper la livraison du client (y compris incendie, pollution grave du milieu naturel, inondation, ...).
- Interdiction de fumer.
- Utiliser un plan de prévention pour les travaux dangereux et du permis de feu.
- Avoir des bacs de rétention sous tous les stockages de produits liquides polluants.
- Avoir des kits de déversement en cas de déversement de produits polluants à différents points de l'usine et des résines sur le sol dans la majorité des zones de production.
- Avoir des équipes d'intervention en cas d'incendie.
- Vérifier la mise en œuvre de ces « consignes » par la réalisation de LPA.

3.7. Les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité du Groupe sur l'environnement

(en milliers d'euros)	2020	2019
Investissements pour prévenir des conséquences sur l'environnement	1.702	1.872

Dés 2019, divers investissements ont été fait afin d'installer des centres de traitement des eaux usées pour nettoyer les eaux usées avant de les rejeter dans les réseaux locaux, le remplacement ou l'achat d'équipement ayant une meilleure efficacité énergétique, ainsi que divers coûts liés à la gestion des déchets (traitement, stockage).

En parallèle, les sites de production ont également engagé des dépenses pour mieux optimiser leurs consommations énergétiques que ce soit en réalisant des études pour qualifier leurs performances énergiques et identifier les pistes d'amélioration ou en finançant des installations suite à ces études (comme l'installation de nouveaux luminaires à LED, installation de nouveaux équipements de rétention en cas de fuite, achat d'équipement pour le recyclage et tri des déchets).

3.8. Les démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement et d'énergie

Le Groupe possède un système de management intégré englobant les dimensions Qualité, Sécurité, Environnement et Energie (QSE²).

Des audits internes du SMQSE² sont menés annuellement sous l'impulsion de la Direction QSE² sur l'ensemble des entités du Groupe (Lignes de Produit, sites de production et directions transversales).

Des audits tierce partie du SMQSE² sont menés par un organisme de certification indépendant BUREAU VERITAS avec :

- IATF 16949 et ISO 9001 : 41 sites (incluant les sites de productions et les « remotes locations » associées).
- ISO 14001 : 41 sites (incluant les sites de productions et les « remotes locations » associées).
- ISO 50001 : 6 sites français (Beaurepaire, Champfromier, Nesle, Monteux, Romans, Vieux-Thann).
- OHSAS 18001 : 1 site (Tondela au Portugal).

3.9. La formation et l'information des salariés sur l'environnement

Dans le cadre du SMQSE², la sensibilisation à l'environnement et à la consommation d'énergie de l'ensemble du personnel présent sur site est incluse dans les pratiques et modes de fonctionnement du Groupe.

4. Informations sociétales

La politique Achats du Groupe prend en compte les enjeux sociaux et environnementaux.

Sous l'impulsion des équipes du Groupe, l'ensemble des partenaires (fournisseurs, sous-traitants, intervenants, ...) doit s'inscrire dans cette dynamique de respect des personnes, de protection de l'environnement et de maîtrise des consommations énergétiques.

Les fournisseurs et sous-traitants sont soumis au respect de la Charte éthique et intégrés dans les procédures Groupe.

4.1. Éthique des affaires

4.1.1. Informations relatives à la lutte contre la corruption

Le Groupe rejette toute forme de corruption.

En application de la loi n° 2016-1691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Sapin II », la Société a mis en place des outils de détection et de prévention des faits de corruption ou de trafic d'influence :

- Une cartographie des risques ;
- Un code anti-corruption et anti-traffic d'influence ;
- Des procédures de contrôles comptables, internes ou externes ;
- Un dispositif de formation ;
- Un dispositif d'alerte ;
- Des procédures d'évaluation de la situation des clients, fournisseurs et intermédiaires ;
- Des sanctions disciplinaires en cas de violation du Code anti-corruption et anti-traffic d'influence.

Le Groupe a procédé à un exercice de cartographie des risques de corruption qui lui permet d'identifier l'ensemble des risques auxquels il est exposé et de les hiérarchiser en termes d'impacts et d'occurrences.

Le Code anti-corruption et anti-traffic d'influence, a été revu en 2019, pour renforcer le dispositif anti-corruption en réponse à la loi Sapin II. Ce Code a pour but de mettre en place des mesures afin que les collaborateurs du Groupe, où qu'ils soient situés, puissent reconnaître et prévenir toute implication de notre Société dans toute pratique de corruption et de trafic d'influence et, le cas échéant, signaler toute pratique de corruption et de trafic d'influence.

Le dispositif d'alerte interne a pour objectif de permettre le recueil des signalements émanant de Collaborateurs du Groupe et relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires au Code anti-corruption et anti-traffic d'influence. La Société a renforcé ce dispositif en élargissant les thèmes couverts à tous les engagements du Code anti-corruption et anti-traffic d'influence et en l'ouvrant aux parties prenantes externes.

Le dispositif d'alerte est présenté dans le Code anti-corruption et anti-traffic d'influence et les modalités de saisine de ce dispositif sont détaillées dans une procédure spécifique (Procédure d'Alerte Professionnelle du Groupe AKWEL) traduite dans toutes les langues du Groupe et accessible également sur l'intranet et le site Internet de la Société.

Cette procédure détaille les modalités du dispositif d'alerte mis en œuvre par la Société dans le cadre sa démarche éthique et de son devoir de vigilance de société mère.

Ce dispositif d'alerte a été présenté aux instances représentatives du personnel.

La Société a défini un processus renforcé de sélection et de surveillance de ses fournisseurs aussi bien sur les aspects de pérennité financière que sur les aspects social, environnemental et éthique. Ces processus couvrent en particulier :

- le référencement au panel d'un nouveau fournisseur via un questionnaire ;
- l'adhésion du fournisseur à la Charte éthique de la Société ;
- l'évaluation RSE des fournisseurs et sous-traitants via la plateforme EcoVadis ;
- la remise en cause régulière des fournisseurs.

Le Groupe a renforcé au cours de l'année 2020 son dispositif de formation et de contrôles comptables sur les opérations susceptibles de masquer un risque de corruption.

Afin de communiquer sur ses valeurs, le Groupe a également rédigé une Charte éthique à destination de ses collaborateurs et parties prenantes (clients, fournisseurs, etc.).

Elle décrit les principes du Groupe notamment en matière de conformité à la législation, de respect de la concurrence loyale, proscrit les conflits d'intérêt et les délits d'initiés, réaffirme la protection de l'environnement, la santé et sécurité au travail, la sincérité de l'information comptable et financière et lutte contre toute forme de discrimination et harcèlement.

En outre, il pourra être mis fin à des relations commerciales non respectueuses de ces valeurs. Pour ce faire, des clauses contractuelles ont été intégrées dans les contrats, bons de commandes et conditions générales du Groupe.

4.1.2. Politique fiscale

Le Groupe est transparent concernant sa fiscalité et souhaite que sa politique fiscale s'inscrive pleinement dans sa stratégie de responsabilité d'entreprise. Le Groupe adopte donc un comportement citoyen consistant, non seulement à respecter la législation, mais surtout à apporter une juste contribution aux pays dans lesquels il exerce son activité.

A cet effet, le Groupe articule sa politique fiscale autour des principes suivants :

- Respecter les normes fiscales internationales dégagées par l'OCDE (« Principes applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales ») afin que ses transactions intra-groupe soient conformes au principe de pleine concurrence.
- Ne pas tenter d'éluder le paiement de taxes et impôts notamment par le biais de structures complexes et opaques.

4.1.3. Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'Homme

La Société s'engage à respecter les stipulations suivantes :

- Pratique d'une politique salariale équitable (respect des grilles de salaires conventionnelles à minima) ;
- Bannissement du harcèlement moral ou physique ;
- Bannissement de toute forme de discrimination en matière d'emploi et de profession.

La Société s'engage à respecter la déclaration de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) relative aux principes et droits fondamentaux du travail, et notamment à respecter les libertés d'association et de négociation collective.

La Société n'a pas recours au travail des enfants, au travail forcé ou obligatoire.

4.1.4. Plan de vigilance

La Société doit établir et mettre en œuvre un plan de vigilance relatif à son activité et à celles des sociétés qu'elle contrôle au sens du II de l'article L. 233-16 du Code de commerce, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

A cette fin, les directions concernées (Direction des Achats, Direction des Ressources Humaines, Direction QSE²) sont chargées de procéder à un examen des conséquences de ses activités et celle de ses sous-traitants ou fournisseurs, afin d'identifier les risques d'atteintes graves envers les droits humains et libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, afin de mettre en place, le cas échéant, les mesures de vigilance raisonnables propres à prévenir ces risques ou les atténuer.

Parmi les mesures qui seront mises en place au cours de l'exercice 2021, figurent notamment :

- la continuité du plan de déploiement de l'évaluation des fournisseurs du Groupe suivant les critères RSE ;
- le renforcement de la prise en compte des critères RSE sur l'intégration d'un nouveau fournisseur dans le Groupe ;
- des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves.

En raison de la crise sanitaire, la cartographie des risques prenant en compte les critères environnementaux, de droits et libertés du travail, et de conditions de travail n'a pas été finalisée.

En 2019, la Société a étendu, le périmètre de la procédure d'alerte professionnelle afin d'intégrer les atteintes graves visées par le plan de vigilance.

4.1.5. Procédures d'évaluation régulière de la situation des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, des filiales ;

- Procédure d'évaluation des fournisseurs

Pour tout nouveau fournisseur potentiel, la Société procède à une évaluation amont au moyen d'un questionnaire d'évaluation sensibilisant sur les risques liés à la RSE.

Tout nouveau fournisseur doit adhérer à la Charte éthique de la Société et s'engager à la respecter ou s'engager à s'y conformer sous un délai acceptable.

Pour les fournisseurs pour lesquels il existe une relation commerciale établie, la Société a lancé, en 2020, le déploiement d'un plan d'évaluation de ses fournisseurs. Cette évaluation a été confiée à EcoVadis dont l'expertise en la matière permet de mieux comprendre, vérifier et optimiser les pratiques des fournisseurs en matière de responsabilité sociale, environnementale et économique.

Les thèmes abordés dans ce questionnaire sont classés selon quatre catégories (environnement, social, éthique et achats responsables).

Cette évaluation fait l'objet d'une notation et en fonction de celle-ci, la Société peut décider de rompre ses relations commerciales avec les fournisseurs n'étant pas en phase avec les attentes définies par la Société.

Au cours de l'exercice 2020, l'évaluation réalisée par EcoVadis a englobé les fournisseurs de production stratégiques et certains fournisseurs « indirects » importants du Groupe.

- Procédure d'évaluation des filiales

L'évaluation des filiales du Groupe est faite dans le cadre de reportings.

4.1.6. Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

La Société poursuit son ambition de certification ISO 14001 pour l'ensemble de ses sites de production. La Société, par le biais de cette certification, s'engage ainsi à répondre aux exigences de ses clients et par là même à démontrer sa performance environnementale.

4.1.7. Dispositif d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques

Le système d'alerte mis en place dans le cadre de la lutte contre la fraude et la corruption a été étendu en 2019 pour permettre de signaler des faits entrant dans le champ du devoir de vigilance et des engagements éthiques du Groupe, tels que définis dans sa Charte éthique.

Ce dispositif, dont l'évolution a été partagée avec les instances représentatives du personnel, est désormais ouvert à tous les collaborateurs, permanents ou temporaires, ainsi qu'à toutes ses parties prenantes externes et couvre l'ensemble des enjeux de vigilance du Groupe.

4.1.8. Compte rendu de la mise en œuvre du Plan de Vigilance

En raison de la crise sanitaire, la Société n'a pas été en mesure de mettre en place toutes les actions de son plan de vigilance.

Le premier compte rendu de ses travaux sera réalisé au titre de l'exercice 2021 et sera présenté dans le prochain rapport de gestion.

RAPPORT DE L'ORGANISME DE VERIFICATION

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société AKWEL (ci-après « entité ») et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC Inspection sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

1. Responsabilité de l'entité

Il appartient au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie conformément au référentiel utilisé, (ci-après le « Référentiel ») par l'entité dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

2. Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

3. Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

4. Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, et à la norme internationale ISAE 3000.

Nos travaux ont été effectués entre le 23 février 2021 et le 12 avril 2021 pour une durée d'environ 12 jours/homme.

Nous avons mené 4 entretiens avec les personnes responsables de la Déclaration.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentées, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration paragraphe 3. Informations environnementales.
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants :
- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices¹ et couvrent entre 24 % et 58 % des données consolidées des indicateurs clés de performance sélectionnés pour ces tests² ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans la Déclaration ne peut être totalement éliminé.

5. Conclusion

Sur la base de nos travaux, à l'exception des éléments décrits ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Lyon, le 12 avril 2021

FINEXFI
Isabelle Lhoste
Associée

¹ Indicateurs sociaux : Akwel France ; Juarez (Mexique) ; Mateur (Tunisie) ; France SAS (Vannes et Beaulieu) ; Indicateurs environnementaux : Site de Champfremier (France), site de Rudnik (République Tchèque), site de Cadillac (Etats-Unis), site de Mateur (Tunisie).

² Effectifs au 31 décembre 2020, Répartition des salariés par âge, Répartition des salariés par sexe, Répartition des salariés par zones géographiques, Mouvements de personnel – Départs et recrutements, Consommations des ressources.

AKWEL

AKWEL-AUTOMOTIVE.COM

975, route des Burgondes
01410 Champfromier
France
TEL +33 (0)4 56 98 98